

Compte-Rendu de la Commission coquillages arts trainants (hors CSJ)

le vendredi 27 octobre 2023

Date et lieu de la commission :

La commission coquillages arts trainants (hors CSJ) s'est réuni le vendredi 27 octobre 2023 en visio-conférence, avec possibilité de présence dans les locaux du CRPMEM de Normandie à Dieppe.

Membres présents et excusés :

Liste des présents :

- NICOLAY Bastien (PRINCESSE DES MERS)
- VALLE Pierre (T'CHOT PIERRE)
- RENIER Aurélien (GLOIRE A DIEU)
- RADENNE Christophe (FROM NORD)
- DEVISMES William (Co-Président, CRPMEM de Normandie)
- MEIDINGER Aline (CRPMEM de Normandie)
- MULLER Sonia (CRPMEM de Normandie)
- LE GRILL Maxime (CRPMEM de Normandie)
- PAGE Léonore (CRPMEM de Normandie)

Liste des excusés :

- MARET Eric (HARMONIE)
- ROGOFF Dimitri (Président, CRPMEM de Normandie)

Ordre du jour :

1. Point parc éolien Dieppe – Le Tréport
2. Retour campagne amande de mer gisement Le Tréport 2023
3. Préparation campagne amande de mer gisement Le Tréport 2024
4. Retour campagne moule Seine-Maritime 2023

La séance est ouverte à 09h45.

1. Point parc éolien Dieppe – Le Tréport :

Phase travaux du parc éolien :

Aline MEIDINGER, responsable du pôle environnement, tient à rappeler l'opposition du CRPMEM de Normandie face à ce projet et l'objectif de report de commencement des travaux à 1 an.

Néanmoins l'absence de soutien de l'état a conduit à la validation du planning travaux présenté et imposée en juin dernier par EMDT, le porteur de projet.

Les travaux commenceront donc en janvier 2024, voir le calendrier ci-dessous. A cette date, les arts trainants seront exclus de la zone de travaux. A partir de juin 2024, le forage et battage commenceront.

Scénario envisagé	2024												2025												2026											
	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d
Fondations	← Travaux Préparatoires												Campagne 2																							
Poste Electrique en Mer													Campagne 1																							
Cables Inter-Eoliennes																									Campagne 2											
Turbines																									Campagne 1											
TOTAL	Champ indisponible												Champ indisponible												Champ indisponible											



Une réflexion sur la méthode d'indemnisation pour avoir une compensation avant le début des travaux est à voir.

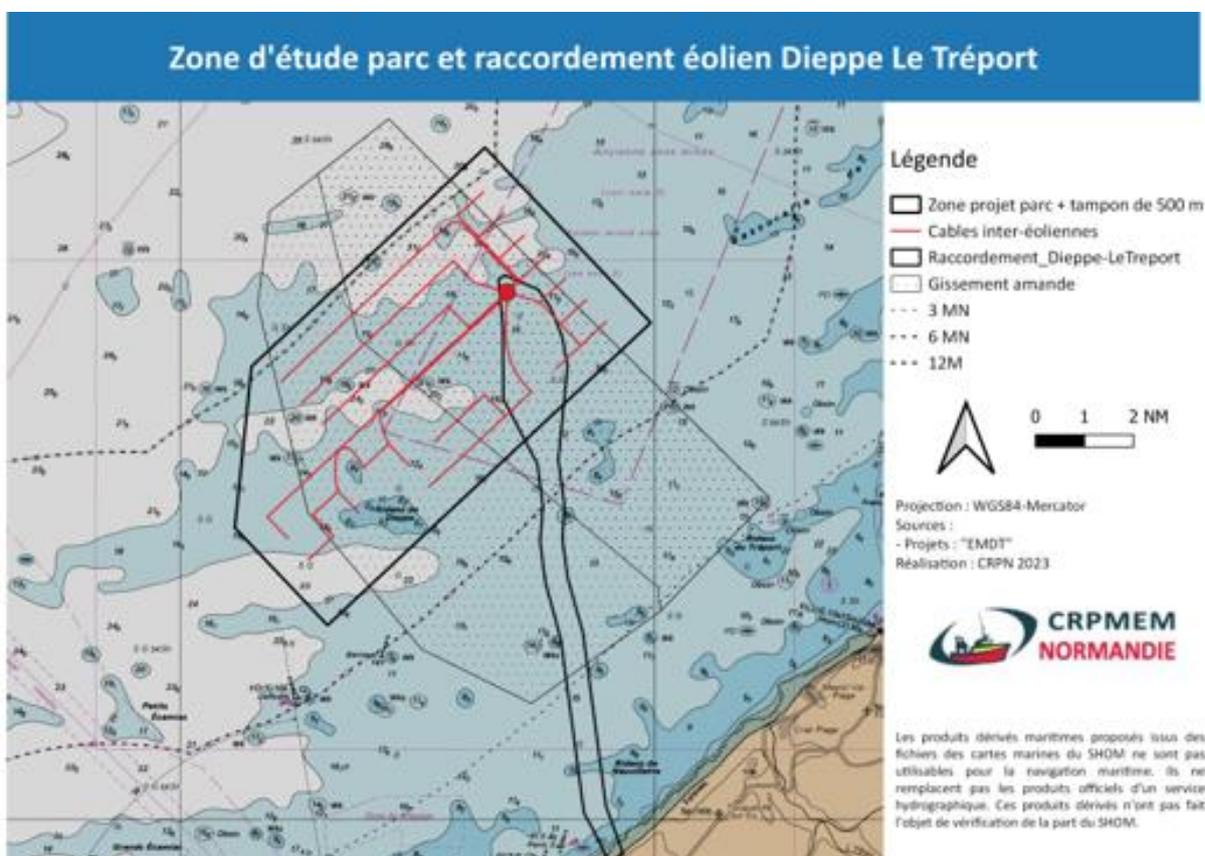
Il faut des éléments de preuve pour justifier l'emprise spatiale. L'objectif étant d'obtenir une indemnisation avant le début de la construction pour éviter une déstabilisation directe de l'équilibre socio-économique.

Une réunion avec les pêcheurs sur ce sujet est organisée à Dieppe ce vendredi 27 octobre après-midi.

Phase raccordement du parc éolien :

Nous allons avoir les travaux pour la zone parc et le câble de raccordement en même temps.

Au vu du câblage, il faudra une indemnisation pendant la phase d'exploitation.



Concernant l'impact du parc éolien sur le gisement d'amande de mer de Le Tréport, nous avons constaté qu'environ la moitié du gisement est coupée par ce projet.

Un point est soulevé sur l'enfouissement du câble, les professionnels craignent que la drague à amande pêche trop en profondeur et qu'il y ait un déterrement du câble.

2. Retour campagne amande de mer gisement Le Tréport 2023 :

Rappel sur la réglementation 2023 :

Un rappel sur les mesures de gestion en vigueur a été fait. Aucun commentaire.

Bilan sur la production déclarée en 2023 :

Campagne de pêche 2023 : ouverture le lundi 5 juin et fermeture le vendredi 4 août.

Sur les 51 licenciés, 28 déclarations de productions ont été reçues dont 17 avec déclarations de pêche et 11 avec des raisons de non production.

23 navires n'ont pas envoyé de déclaration de production pour cette année.

Un rappel est donc fait sur la date limite d'envoi de cette déclaration : le 31 décembre 2023.

Un rappel sur les conditions d'éligibilité à la licence amande de mer gisement Le Tréport est également fait :

- Le critère d'éligibilité : obligation de justifier 10 marées d'affilées/an est en vigueur.
- En cas de non déclaration, la licence ne pourra pas être reconduite pour les licenciés depuis avant 2023. Pour les nouveaux licenciés de 2023, cette mesure prendra effet en 2025.
- Le contingent objectif étant de 20 licences, toute licence rendue sera supprimée jusqu'à atteindre ce contingent objectif.

Les déclarations de production (tonnes) ont été présentées en comparaison avec celles des années précédentes :

	2021		2022		2023	
	juin	juillet	juin	juillet	juin	juillet
Tonnes par mois	605	1032	1 369	741	1 442	678
Total (t)	1 637		2 110		2 120	
Nombre de navires	7	13	11	8	12	5
Total	20		19		17	

Ces chiffres ne sont pas une représentation exacte de la pêche dans le gisement. Ils sont plutôt à prendre comme une indication d'utilisation de la licence.

En 2023, 2 120 tonnes d'amande de mer ont été déclarées au CRPMEM de Normandie.

Il y a eu plus de pêche au mois de juin qu'au mois de juillet. Le nombre de bateaux ayant fait des déclarations est pour l'instant plus bas que les années précédentes.

Pour les autres navires ayant envoyé une déclaration, la non pêche était particulièrement dû à : « pas de matériel », « pas de marché » et « navire en chantier ».

Point situation du marché :

- Marché compliqué cette année.
- Il y a trois mareyeurs qui travaillent sur cette production.
- Il n'y a qu'un petit marché de frais en France. Le marché restera en Espagne.

3. Préparation campagne amande de mer gisement Le Tréport 2024:

Rappel sur les demandes de licence :

Période d'ouverture de demande de licence : 1^{er} février 2024 pendant environ 1 mois, jusqu'au 1^{er} mars.

Protocole de la prospection du gisement :

Un point sur la prospection du gisement a été établi.

Les pêcheurs présents nous demandent s'il serait possible de :

- Permettre que des navires n'ayant pas fait d'autres campagnes puissent prétendre à la réalisation de cette campagne.

Tarif de la licence :

La licence amande de mer gisement Le Tréport était de 365€. Une proposition d'augmentation du tarif a été émise lors de la dernière commission, avec un prix de 1 000€. Cependant, un consensus est déterminé pour un tarif de 750€. Ce prix est validé par les membres présents.

Il nous est également proposé de changer le nombre de marées et/ou réduire les quotas avec en suggestion :

- 3 marées à 10 tonnes
- 4 marées à 8 tonnes.

Ces mesures seront étudiées par le CRPMEM. Cela dépendra également de la prospection menée en mars prochain.

4. Retour campagne moule Seine-Maritime 2023 :

Contingent licence moule Seine-Maritime :

Un retour d'expérience est donné :

- Juillet/août : moins de production car le marché est moins porteur, la moule fraye.
 - 4 fois par an, la moule fraye et perd du taux de chair.
- Réalisation de la campagne de prospection
- Faire la campagne de prospection au mois de mars
- 4 prélèvements sanitaires à réaliser car il s'agit d'un gisement à éclipse.

Pour l'ouverture anticipée du gisement, le CRPMEM se positionnera si les résultats de la prospection le permettent.

Débat autour d'un contingent objectif de 15 ou 20 licences.

En résumé :

- 5 licences sont attribuées sur principe viager à des armateurs dont la longueur du navire est supérieure à 12 mètres.

- Pendant 2 ans le gisement n'a pas ouvert. Réouverture en 2023 seulement, la situation sur l'état du gisement est méconnue et n'est pas considérée comme stable.
- Il y a peu de demandes et de retours de licences.

Aucune décision n'est prise. La commission sera consultée en vue du peu de membres présents.

Le prix de la licence moule est également un point à rediscuter.

Une augmentation du tarif doit être envisagée considérant

- la diminution du contingent
- le financement des campagnes de prospection annuelles.

5. Questions diverses :

Aucune question diverse.

La séance est levée à 12h00.